



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2021/138**

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Christine MARECHAL Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECC.

Étaient absents : Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DANNEY

Date de convocation : 15 septembre 2021.

**Objet : Réalisation d'une étude bilan Contrat de Territoire.**

La Commune de Lavelanet a engagé depuis 2014 de nombreux travaux et initiatives pour moderniser la ville, mobiliser les acteurs locaux et créer une dynamique positive pour l'élan de la ville, au travers notamment, de l'AMI Centre-bourgs, du dispositif TEPCV et du projet « Lavelanet 2050 ».

L'ancrage et la cohérence de l'ensemble de cette dynamique plurielle de changement se devait d'être fédérés par un Contrat de Territoire à l'échelle de l'intercommunalité, garantissant ainsi, l'ambition d'un projet global et intégré.

Monsieur le Maire rappelle que la commune et la Communauté de communes se sont engagées dans un Contrat de territoire depuis 2017. Le 15 mars 2017, la ville de Lavelanet, la Communauté de communes du Pays d'Olmes, l'État et de nombreux partenaires ont signé le contrat de territoire qui les engage mutuellement pour un ensemble d'actions concrètes en faveur des habitants. Grâce à un diagnostic partenarial, le contrat de territoire a fixé des orientations et des objectifs opérationnels déclinés sous forme de pistes d'actions dans le domaine social, urbain, environnemental et économique.

Un élément clé de la mise en place du Contrat de Territoire, a été les appels à projet annuels co-élaborés par les partenaires, pour faire émerger et soutenir des initiatives associatives, permettant de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs du Contrat de Territoire, qui ont donné lieu à de nombreuses actions concrètes financées dans ce cadre.



Ce contrat prendra fin en décembre 2022, il convient alors de réaliser un premier bilan de ce dispositif pour :

- évaluer les actions réalisées dans le cadre du contrat de territoire depuis 2017,
- dresser un bilan du dispositif, de la méthodologie et de la gouvernance,
- établir des pistes de préconisations pour une meilleure efficacité et gouvernance,
- donner à voir des perspectives possibles pour la poursuite du projet de territoire.

Le périmètre du bilan correspond à celui du Contrat de Territoire, à partir des documents disponibles et à des entretiens avec les acteurs concernés. La dimension prospective du diagnostic permettra d'élargir le périmètre de réflexion au bassin de vie du Pays d'Olmes.

Il s'agit ainsi dans un premier temps, pendant la phase de bilan, la mise en place d'un cadre d'évaluation appropriable par la collectivité, puis, dans un deuxième temps, d'ouvrir des possibilités à la collectivité pour bâtir et piloter son projet de territoire.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le principe de l'étude, le calendrier prévisionnel et le plan de financement suivant permettant d'engager les dépenses liées à l'étude.

Après réception de 3 devis différents sur la base d'un cahier des charges, un prestataire a été retenu sur l'analyse du dossier technique.

*Calendrier prévisionnel :*

QUAND	QUOI	LIVRABLES
<b>Avant le temps 1</b>	-Validation de la méthodologie et du calendrier entre la collectivité et le groupement.	-Supports pour la réunion de lancement.
<b>13 au 17 septembre</b>	-Définition entre la collectivité et le groupement du mode de suivi, et de la constitution du comité de suivi. -Sélection des documents et données déjà disponibles pour l'évaluation du Contrat de Territoire. -Repérage et choix des parties prenantes associées à cette phase d'évaluation.	-Note détaillée sur les différentes étapes, validée avec la collectivité. -Note de cadrage sur la méthode d'analyse des données disponibles.
<b>TEMPS 1 Réunion de lancement 20 au 24 septembre</b>	-Réunion de lancement avec le comité de suivi de l'évaluation CT. -Organisé sous forme d'atelier pour recueillir un maximum d'informations et partager un premier niveau de visions sur le déroulé du CT, les acteurs, les actions, les résultats ; les attentes pour la suite. -Partage et validation du planning et des attendus de l'évaluation.	-Cadrage et validation – planning détaillé – partagé. -Recueil de l'information issue de l'atelier. -Première « image » de la <b>cartographie à construire</b> : acteurs et des actions du CTE, informations clés.
<b>TEMPS 2 27 septembre au 15 octobre</b>	1. Entre 10 et 20 entretiens individuels ou collectifs conduits, avec l'appui du comité de suivi.	-Guide d'entretiens incluant orientations pour la recherche de l'information et leur analyse -Matrice pour la cartographie -Proposition des axes principaux d'analyse



	2. En parallèle, analyse des informations et matrice pour la cartographie du territoire.	
<b>TEMPS 3</b> <b>18 au 22 octobre</b>	-Assemblage croisé de l'analyse documentaire et du recueil des entretiens. -Consolidation d'une évaluation intermédiaire avec l'identification des pistes d'évolution en relation avec le projet de territoire. -Travail en atelier (1 journée) pour co-construire le passage de l'évaluation à la vision prospective avec le comité de suivi et des acteurs mobilisés grâce aux entretiens.	-Bilan intermédiaire -Analyse prospective -Supports d'animation -Constitution de la base cartographique dynamique pour une mise en lumière des informations principales pour le territoire, et la visualisation des impacts.
<b>TEMPS 4</b> <b>25 octobre au 12 novembre</b>	-Entretiens complémentaires (5 à 7) « visites apprenantes » auprès des acteurs clés dans la cartographie. -Entretiens conduits dans des lieux « référents ». -Aller à la rencontre, dans le cadre d'un entretien exploratoire sur le lieu de l'action pour recueillir un éclairage qualitatif et approfondir l'analyse.	-Outils d'entretiens-visites -Organisation des entretiens-visites -Fiches repères//acteurs retranscrivant les entretiens -Document de synthèse
<b>TEMPS 5</b> <b>29 novembre au 3 décembre</b>	-1/2 journée de séminaire de clôture avec les parties prenantes co-animée avec le comité de suivi. -Dégager un socle de vision commune de l'écosystème local, évolutions majeures, résultats et priorités opérationnelles, impacts, au vu du futur projet de territoire, et du programme Petites Villes de Demain.	-Mise en visibilité du diagnostic prospectif sous forme cartographique -Fiches repères//axes opérationnels évalués
<b>TEMPS 6</b> <b>6 au 10 décembre</b>	-Réunion de restitution au comité de suivi élargi avec les parties prenantes (représentants de l'état, acteurs associatifs, etc.)	-Cahier détaillé de l'évaluation prospective reprenant les fiches par axes et par acteur
<b>TEMPS 7</b> <b>3 au 7 janvier 2022</b>	-Travail de synthèse des consultants	-Prototypage de la cartographie dynamique pour les enjeux et impacts du futur projet de territoire -Cahier des charges pour un développement « grand public » digitalisé et déployé sur le territoire -Rapport final

*Plan de financement :*

DÉPENSES		RECETTES		
Prestation de services	18 800 € HT	Subvention Etat	9 400 €	50 %
		CCPO	4 700 €	25 %
		Autofinancement	4 700 €	25 %
Total	18 800 € HT	Total	18 800 € HT	100 %

Puis Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à la majorité des suffrages exprimés ( **26 voix POUR** )

- **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** le principe de l'étude bilan Contrat de Territoire, ainsi que le calendrier prévisionnel et le plan de financement,
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget correspondant,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc SANCHEZ

